



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 juin 2004  
Français  
Original: arabe

---

## Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

## I. Introduction

1. Les recommandations antérieures de la Cinquième Commission relatives au point 121 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous les cotes A/58/573 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 49<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> sessions, les 19, 20 et 26 mai et le 3 juin 2004. Les déclarations et observations faites au cours des débats que la Commission lui a consacrés sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/58/SR.44, 45, 49 et 51).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Note du Secrétariat sur la possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi et les incidences financières connexes (A/58/727);
  - b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/58/20/Add.1);
  - c) Exposé oral connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/58/SR.49).
4. À sa 44<sup>e</sup> séance, le 19 mai, la Commission a pris note des renseignements présentés dans le document A/58/727.



## II. Examen des propositions

5. À sa 51<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2004, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/58/L.86), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de l'Autriche.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.86 sans le mettre aux voix (voir par. 8).

7. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique pour expliquer sa position.

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>1</sup> et entendu l'exposé oral du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Souligne* l'importance de la mission de bons offices du Secrétaire général à l'appui des travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>1</sup>;

3. *Est contrariée de constater* que le rapport du Secrétaire général a été présenté avec retard;

4. *Souscrit* aux observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires telles que présentées oralement par son président<sup>2</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

---

<sup>1</sup> A/C.5/58/20/Add.1.

<sup>2</sup> Voir A/C.5/58/SR.49.

5. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre avant la fin de sa cinquante-huitième session, afin qu'elle l'examine au début de sa cinquante-neuvième session, un rapport détaillé sur les ressources nécessaires pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, dans lequel seront clairement indiquées les dépenses à imputer au budget ordinaire et les éléments financés par d'autres moyens;

6. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 6 millions de dollars des États-Unis pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria jusqu'au 30 novembre 2004, étant entendu que toute décision concernant la poursuite de ce financement devra être prise le 31 octobre 2004 au plus tard;

7. *Engage* instamment le Secrétaire général à solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

---